

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°323

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le règlement n°323 abrogeant l'article 13 du règlement n°322 imposant les taxes pour l'année 2020 a été adopté le 4 mai 2020 à la réunion ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 5^{ième} jour de mai deux mille vingt.

Martin Turgeon



.....
Directeur général et secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroits désigné par le Conseil entre onze heures et midi, le cinquième jour de mai 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce cinquième jour de mai deux mille vingt.



Signé :.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier